



VILLE-ÉVRARD
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ



Assistant socio-éducatif – Assistant(e) social(e)

ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ DE VILLE-EVRARD

202 Avenue Jean Jaurès
93330 NEUILLY SUR MARNE
Standard téléphonique : 01 43 09 30 30



ACCES AU LIEU DE TRAVAIL

Adresse : unité Romain ROLLAND
5 rue du Dr DELAFONTAINE
93200 Saint Denis 01 49 71 71 41

En transport : bus 353 arrêt hôpital
Delafontaine

En Voiture :

LES CONTACTS :

- Coordinatrice de l'action sociale
Mme BOMPAYS
n.bompays@epsve.fr
01 43 09 32 97
- Coordinateur adjoint de l'action
sociale, Monsieur SCORDIA
l.scordia@epsve.fr
01 43 09 30 55
- Secrétariat de la coordination de
l'action sociale
Madame CASTANET
e.castanet@epsve.fr
01 43 09 30 46

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

L'établissement dessert 34 communes du département de la Seine-Saint-Denis. Son offre de soins est organisée selon un découpage territorial par secteur. Sur chaque secteur existe au moins une structure de consultations (centre médico-psychologique) et une structure alternative à l'hospitalisation temps complet qui peut-être un centre d'accueil thérapeutique à temps partiel et/ou un hôpital de jour. Pour la prise en charge des urgences, les patients sont orientés vers des centres d'accueil et de crise ou bien les services d'urgence des hôpitaux généraux. Pour les hospitalisations temps complet, l'établissement dispose de 4 sites. Enfin quelques secteurs proposent sur leurs territoires d'autres modes de prises en charge comme des appartements thérapeutiques, un centre de cure ambulatoire, des hospitalisations à domicile. L'établissement gère également une maison d'accueil spécialisée (M.A.S.) « le Mas de Lisle », structure médico-sociale pour adultes handicapés et deux écoles : un institut de formation en soins infirmiers (IFSI) et une école de cadres de santé (IFCS).

PRESENTATION DU PÔLE OU DIRECTION

Présentation du pôle 93G04: dispositif sectoriel intervenant sur les communes de Stains, La Courneuve et Dugny.

A la Courneuve, un C.M.P., un hôpital de jour et un C.A.T.T.P. sont installés. Sur Stains, nous trouvons un C.M.P. et un C.A.T.T.P.

Une unité d'hospitalisation complète se situe à Saint-Denis ainsi qu'une unité de psychiatrie d'urgence et de liaison au CHS de Saint-Denis.

Une unité intersectorielle « Trèfles » à Neuilly sur Marne prend en charge des patients au long cours.

Composition de l'équipe sociale : 3 assistantes de service social et une éducatrice spécialisée. Elles sont membres des équipes sectorielles.

Activité principale :

Aider les personnes en souffrance psychique, qui connaissent des difficultés sociales, ainsi que leurs familles, à retrouver leur autonomie et faciliter leur insertion.





IDENTIFICATION DU POSTE

Position dans la structure : Autorité hiérarchique : <ul style="list-style-type: none">- Directeur des ressources humaines Liaison technique : <ul style="list-style-type: none">- service de la coordination de l'action sociale Autorité fonctionnelle : <ul style="list-style-type: none">- Médecin chef de pôle- Médecin responsable d'unité	Horaire de travail : <u>semaine</u> : 38 heures (1575 heures annuelles) Description synthétique du poste : Partie prenant(e) de l'équipe sectorielle, l'assistant(e) social(e) concourt à l'offre de service proposée par le secteur de psychiatrie aux personnes ayant des troubles mentaux.
---	--

MISSIONS DU POSTE ET COMPETENCES REQUISES

Lieux d'intervention sur le secteur :

L'intervention de l'AS se situe principalement à l'UHTP

UHTP :

L'assistante sociale, inscrite dans le travail de l'équipe pluridisciplinaire de l'UHTP, intervient dans le projet global en collaboration avec les psychiatres référents des patients.

Dans le cadre d'une hospitalisation, l'assistante sociale intervient auprès des patients du secteur. Elle propose une évaluation sociale, elle intervient pour faciliter l'accès aux soins et aux droits. Elle contribue à l'élaboration du projet de sortie et agit dans la réalisation de la sortie elle-même. Elle intervient de concert avec l'éducatrice spécialisée afin d'élaborer des projets spécifiques.

Elle reçoit les patients suivis et/ou leur entourage dans le cadre d'une prise en charge globale.

Elle fait le lien avec les partenaires afin de coordonner les actions favorisant la mise en place d'un suivi en ambulatoire.

L'accompagnement, inscrit dans un projet de réhabilitation psycho-sociale, peut s'établir dans la durée selon certaines problématiques spécifiques. En effet, il peut se poursuivre après la sortie de l'unité d'hospitalisation quand l'accroche au soin est favorisée par le maintien du suivi social.

Son action nécessite une mobilité importante : VAD au domicile, accompagnement du patient dans des démarches administratives, visite avec le patient d'une structure vers laquelle il est orienté.

Elle participe aux staffs quotidiens de l'UHTP et à la réunion du pôle le vendredi matin.

Quand la situation du patient le nécessite, elle sollicite les référents concernés des différentes unités pour une synthèse.

Unité tri-sectorielle « Trèfles » :

Elle assure la référence sociale pour les 4 patients du pôle pris en charge dans cette unité. Elle est présente sur l'unité une journée par mois pour travailler avec l'équipe à la conduite des projets.

Implication sur le secteur

Ce type d'organisation induit un travail de lien intra sectoriel quotidien. La concertation entre les 3 assistants de service social est indispensable. Ils s'organisent entre elles pour que l'équipe sociale soit présente à la réunion de pôle le vendredi matin.

Accompagnement individualisé dans le respect du projet thérapeutique

- Elle écoute, conseille, oriente et soutient les personnes prises en charge et leur famille. Elle offre un espace de parole, trait d'union entre le soin et la réalité sociale.





Elle favorise l'accès aux soins et aux droits des usagers par l'information sur la législation sociale, sur les dispositifs sociaux, éducatifs et de réinsertion.

- Elle met en œuvre toutes les démarches de liaison et administratives permettant l'amélioration et la stabilisation de la situation socio-économique des personnes suivies.
- Accompagnée d'un soignant, elle peut se déplacer au domicile du patient afin d'évaluer sa situation sociale.

Aide à la réinsertion

- Elle aide les usagers à appréhender de façon globale leurs difficultés familiales, sociales, économiques, psychologiques et médicales.
- Par ses connaissances des réseaux et des partenaires, elle favorise l'insertion et la réinsertion des personnes en situation précaire.
- Elle contribue à toute action de prévention mise en place par le secteur.

Communication

- Elle participe aux actions de formation par l'accueil de stagiaires assistants sociaux et des temps d'intervention dans les instituts de formation.
- Elle se tient à disposition des équipes pour toutes actions d'information sur les dispositifs sociaux et la législation médico-sociale.
- Elle répond, à la demande, aux questions des étudiants en médecine, en soins infirmiers et aide-soignants sur les aspects sociaux des prises en charge dans le cadre des mises en situation.

Participations institutionnelles

- Elle participe aux initiatives du secteur en direction des partenaires tant en matière d'information, de formation et de mise en place de collaborations.
- Afin de favoriser les collaborations avec tous les partenaires concernés par la prise en charge des patients, elle développe un travail de rencontre favorisant une meilleure complémentarité des actions.
- Elle participe, selon l'organisation prévue par le chef de secteur, à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets du secteur.
- Elle participe aux actions initiées par le Service de Coordination de l'Action Sociale, aux réunions et groupes de travail proposés.
- Elle participe, selon l'organisation prévue avec le chef de service, à l'élaboration du rapport d'activité du secteur ainsi qu'au rapport d'activité annuel du Service de Coordination de l'Action Sociale.

Comme tout agent de l'établissement, elle contribue à l'amélioration continue de la qualité du service rendu à l'utilisateur.

EVOLUTION POSSIBLE DU POSTE

En fonction des nécessités d'adaptation aux besoins de la structure et aux projets de vie sociale des patients, le poste peut être amené à évoluer.

EVOLUTIONS PROFESSIONNELLES

Accès au grade d'assistant socio-éducatif second grade après inscription sur tableau annuel d'avancement
Accès au grade de cadre socio-éducatif par voie de concours sur titre.

Signature de l'agent :

